

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, André THEVENOT et Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Daniel BOUR à André HELLE, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Patrice DUMORTIER à André THEVENOT, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Pierre SCHIRCH, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 février 2014	6 février 2014	En exercice	42
	Préfecture du Terr. de Belfort	Présents	28
		Votants	33

21 FEV. 2014

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Service Courrier

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2014-01-23-Travaux d'assainissement sur la commune de Bretagne-Mise en séparatif 2014
Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 janvier 2014

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 13 février 2014

La commune de Bretagne est raccordée à la station d'épuration de Montreux-Château par l'intermédiaire d'un poste de refoulement passant sous le canal du Rhône au Rhin et la Bourbeuse. Le réseau d'assainissement est majoritairement séparatif. Cependant, seule une vingtaine de maisons est raccordée.

Les travaux seront réalisés sur la Commune de Bretagne sur les rues :

- La Grande Rue,
- Le chemin de la goutte hainée,
- La rue de l'égalité,
- La rue de Grosne.

Il est donc prévu de poursuivre la pose du réseau d'eaux usées afin d'améliorer la collecte des eaux usées par la pose de 1 400 ml de réseau EU et d'environ 58 branchements.

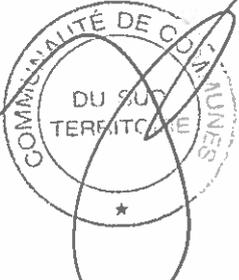
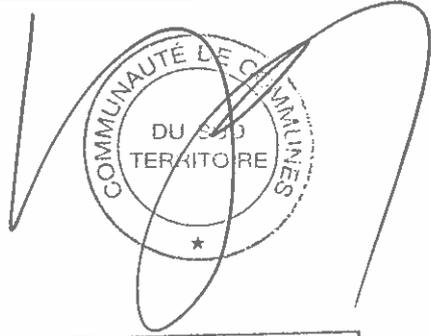
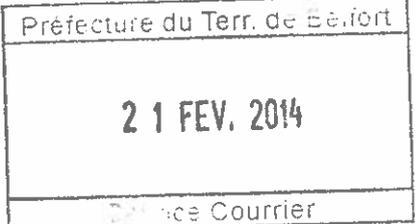
Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre, réunie le jeudi 13 février 2014 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise COLAS pour un montant de 461 648,50 euros HT, incluant la variante technique concernant la mise en œuvre de canalisations en polypropène CR12, DN200 type POLO ECO PLUS PREMIUM pour les tronçons dont la profondeur du fil d'eau est supérieure à 3,50m. Cela apporte une garantie technique complémentaire en termes de longévité et d'exploitation du réseau projeté. Le coût de cette variante représente un coût supplémentaire de 2 000,00 € HT par rapport à l'offre de base.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse soutient les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement. Il est proposé au Conseil Communautaire d'effectuer une demande d'aides financières auprès de cet organisme pour ces travaux, à son taux maximum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution du marché,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération,**

- d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives aux études et travaux de mise en séparatif de Bretagne.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 FEV. 2014 Et publication ou notification le 21 FEV. 2014</p> <p>Le Président</p> 	<p>Le Président,</p>  
---	--

